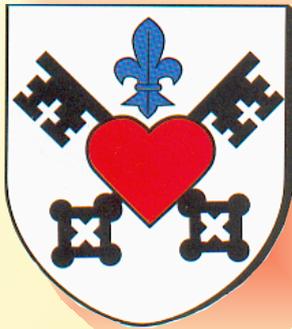
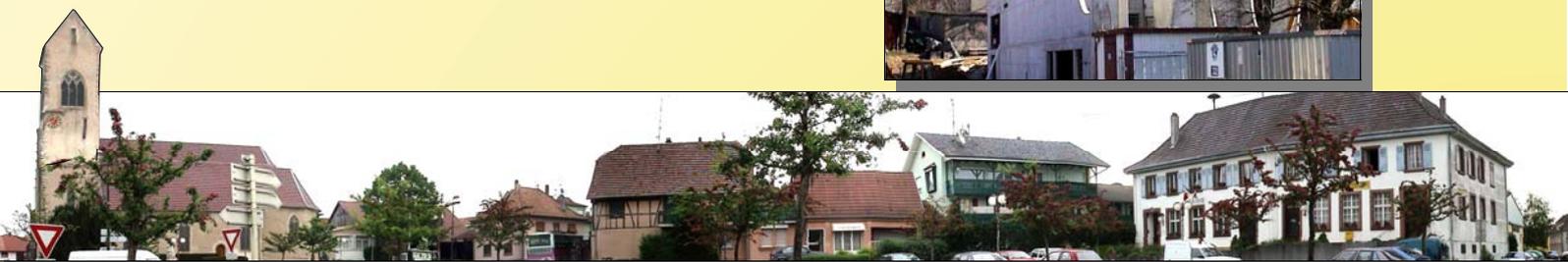


Vivre à WALDIGHOFFEN



Bulletin d'information
de la Commune



Numéro 58



Avril 2003

REPÈRES ...



Événements au fil des jours ...

➔ Le 06 janvier 2003 :
Fête de Noël des Retraités

Organisée comme chaque année par le Conseil de Fabrique et la Municipalité, avec l'aide de la Musique Concordia, de la Chorale et de l'École, la fête a ravi les personnes présentes...



➔ Les 21 et 22 février 2003 :
Présentation de l'ADSL

Les habitants de Waldighoffen et de 7 villages environnants peuvent maintenant profiter du haut-débit sur Internet. France Télécom a présenté ses produits à cette occasion... (voir article en pages intérieures)



➔ Le 7 mars 2003 :
Inauguration de l'Expo-Habitat

Aux sons et au rythme de la Musique des Anciens du 8^e Régiment de Hussards et avec l'aide précieuse des enfants dans leurs beaux costumes, l'inauguration de cette 20^e Édition s'est déroulée tambour battant.

Encore plus attractive, la manifestation a drainé en 4 journées plus de 32 000 visiteurs qui se sont déjà donné rendez-vous pour l'année prochaine...



SOMMAIRE

Page 1 ▶ Sommaire

Page 2 ▶ Éditorial du Maire

Page 3 ▶ Conseil Municipal du 7 février 2003

Page 13 ▶ Conseil Municipal du 14 mars 2003

Page 21 ▶ Fête des Tisserands - 31 mai et 1^{er} juin

Page 22 ▶ Informations ADSL

Page 23 ▶ Informations Ligue contre le Cancer

Page 24 ▶ En bref ...

Page 27 ▶ Anniversaires

Page 28 ▶ État Civil

▲ 31 Mai et 1er Juin
Fête des Tisserands
Waldighkofer Wäberfäsch
WALDIGHOFFEN

RONDE des fêtes
Du Rhin au Sundgau

- ▲ 2 et 3 Août Fête de la Nature Fäsch unter de Lind **HEITBACH**
- ▲ 7-10, 14-17 Août ... **BONCOURT (CH)**
- ▲ 15 Août Fête de l'âne Darfisch **SARRE (FR)**
- ▲ 23 et 24 Août Fête des Rues Barbrunnfäsch **HEILBRUNNENKIRCH**
- ▲ 6 et 7 Septembre Tröschfäsch Trösch en Fäsch **BLUTTENHILF**
- ▲ 7 Septembre Fête des Trois Lys Schwaigfäsch **COURETANEN**
- ▲ 11 au 13 juillet Les Müllwäcker **WALDIGHOFFEN**
- ▲ 5 et 6 juillet Fête du Village Schwaigfäsch **PRETERHOUSE**
- ▲ 12, 13 et 14 Septembre Altwäcker Strassfäsch Fête des Rues **WEIL AM RHEIN (D)**
- ▲ 15 et 16 Septembre Fête du Pain Bäckfäsch **NICHELBRACH/HAUT**
- ▲ 13 et 14 Septembre Altwäckerfäsch Fête des Parents d'Älter **BERNWILLER**
- ▲ 21 Septembre Saugwäcker Bärenmarkt Fête aux saucisses **DUESMACH**
- ▲ 28 Septembre Anasche Parties Gewerles "Rund um d'Kirch" **FELDRACH**
- ▲ 28 Septembre Bärenmarkt Marché d'Automne **BAHSPACH LE HAUT**
- ▲ 11 Octobre Fête de la Chauxroute Söhrfäsch **HESINGUE**

Extrait du Document édité par la Ronde des Fêtes





A LA CROISEE DES CHEMINS ...

Nous avons la chance de vivre un printemps tout à fait exceptionnel qui met en lumière la beauté naturelle de notre région.

Par ailleurs, le développement actuel, sans précédent pour notre secteur, nous confirme utilement nos atouts géographiques, humains et économiques.

En ce début de l'année 2003, le moment est à nouveau venu de nous appuyer sur ces piliers fondamentaux, pour jeter un regard lucide sur notre avenir : que voulons-nous réellement, quels sont nos partenaires, quels sont nos vrais amis, où est l'essentiel à préserver à tout prix ?

Des décisions très importantes ont déjà été et vont être prises. Notre implication directe y est très variable.

DÉCISIONS INDÉPENDANTES DE NOS CHOIX

◆ 7e Collège du Sundgau :

Dans le Sundgau ?
Ce sera BURNHAUPT et BARTENHEIM.
Amère victoire pour certains « Amis » sundgauviens qui auront tout fait pour écarter WALDIGHOFFEN.
Merci et au revoir !

◆ Désenclavement du Sundgau :

Une route à 2 voies de MULHOUSE à ALTKIRCH...
Peut-être une petite prolongation jusqu'à HIRSINGUE...
Un grand coup de gomme sur le Haut-Sundgau.
Des disputes et des blocages partout ou presque.
Un dossier réglé, paraît-il !

◆ Déchets ménagers :

Depuis ce 1er janvier, nous payons le prix fort pour incinérer nos déchets à ... BOUROGNE, dans le Territoire de Belfort.
L'aboutissement d'un combat de chefs d'il y a une dizaine d'années !

DÉCISIONS PARTAGÉES

◎ WALDIGHOFFEN Bourg-Centre :

Par une décision unanime des 9 Communes membres, la Communauté de Communes « Ill et Gersbach » y inaugurera son nouveau Siège, avant la fin de l'année. Les services à la population y sont nombreux et devraient encore s'étoffer.

◎ WALDIGHOFFEN Pôle Commercial :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de MULHOUSE a refusé de s'associer à la proposition de Charte Commerciale que nous lui avons proposée (alors qu'ALTKIRCH a eu la sienne). Dont acte !

Aujourd'hui, une grande surface commerciale souhaite s'implanter chez nous.

La position tant du Conseil Municipal que de l'ACAW sera déterminante.

La décision finale appartient à la Commission Départementale Économique et Commerciale.

◎ WALDIGHOFFEN Pôle Culturel :

Cette démarche doit s'inscrire, pour réussir, dans celle, collective, de notre Communauté de Communes. Elle doit correspondre à votre aspiration mais aussi s'avérer incitative pour avoir de nouveaux horizons.

NOTRE CHOIX

▣ Revitalisation du Site Lang :

Bien engagée, elle devrait s'achever en 2004. Cette opération est le symbole d'une réussite née de difficultés exceptionnelles, mais finalement particulièrement riches de renouveau.

Un exemple à méditer sous toutes ses formes !

▣ Aménagement :

Nous avons pour ambition d'assurer à chacun, où qu'il habite dans WALDIGHOFFEN, les aménagements urbains de qualité nécessaires pour se sentir bien et heureux d'y avoir inscrit sa vie personnelle.

Les études ont été lancées pour dynamiser encore le centre du village dans ses différentes vocations, en particulier de pôle administratif, commercial et culturel.

▣ Ecole, Accueil et Animation :

L'extension du Groupe Scolaire est en cours. Une nouvelle bibliothèque et un cybercentre ouvriront leurs portes en 2004.

Une nouvelle politique de soutien aux associations est en train de se mettre en place avec des moyens financiers appropriés.

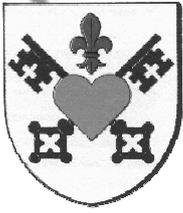
L'ESSENTIEL ...

L'essentiel, finalement, c'est qu'à l'image de ce beau soleil qui éclaire nos paysages en ce printemps 2003, nous apportions à notre Communauté la vie, le sourire, le dynamisme et la solidarité qui permette à chacun d'y trouver sa place et y tracer son chemin.

Tout le reste n'est que surplus et accessoire.

Votre Maire
Henri HOFF





REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 7 FEVRIER 2003

Le 07 février 2003 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 27 janvier 2003.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire, M. Guy EGGENSPIELER, Adjoint, Melle Françoise JERMANN, Adjoint, MM René EGLIN, Adjoint, Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Mme Evelyne HERMANN, MM Jean-François EGLIN, Michel NUSSBBAUMER, Fernand SCHAFFHAUSER, Etienne GRIENENBERGER, Serge CHRETIEN, Olivier HEISSLER, Raphaël KUENY.

Etaient absents : MM BILLAND Dominique, non excusé, KRICK Jean-Pierre, excusé (procuration à Monsieur le Maire)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 15 en passant à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 22 NOVEMBRE 2002

Observation :

► M. KUENY souligne que le Conseil n'a pas besoin d'approuver ce compte rendu, puisqu'il a déjà été publié dans le dernier bulletin communal. Monsieur le Maire répond que le compte rendu doit être porté à la connaissance du public, dans des délais fixés, par voie d'affichage, ce qui est fait, et que rien ne s'oppose à ce qu'il soit publié dans le bulletin pour informer la population avant approbation dans la mesure où des rectifications peuvent être apportées par la suite, si nécessaire.

► M. SCHAFFHAUSER souhaite qu'il soit précisé que pour le point 4.7, il s'agit de l'ancienne chaufferie de l'usine Lang.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représenté (3 abstentions : MM GRIENENBERGER Etienne, HEISSLER Olivier, CHRETIEN Serge ; 1 contre : M. KUENY Raphaël), approuve ce compte rendu.

2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, M. KUENY étant sorti pour le point le concernant,

DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption pour les déclarations suivantes :

- ✓ section 3, parcelle n° 371/10, d'une contenance de 2,14 ares
- ✓ section 3, parcelle n° 372/10, d'une contenance de 11,78 ares

appartenant à SCI Vallée de l'III

acquéreur : Melle HAEMMERLE Sylvie

- ✓ section 1, parcelle n° 410/91, d'une contenance de 1,95 ares
- ✓ section 1, parcelle n° 413/103, d'une contenance de 0,04 ares
- ✓ section 1, parcelle n° 414/103, d'une contenance de 0,19 ares
- ✓ section 1, parcelle n° 464/91, d'une contenance 0,84 ares

appartenant à SCI Les Vergers

acquéreur : Syndicat des copropriétaires – résidence de l'III

- ✓ section 1, parcelle n° 191, d'une contenance de 3,75 ares
- ✓ section 1, parcelle n°192, d'une contenance de 0,75 ares

appartenant à : Epoux BASLER Georges

acquéreurs : M. KUENY Raphaël et Melle BRESSON Lydie

Sur demande des conseillers, M. KUENY précise qu'il va créer une activité de boulangerie, pâtisserie, et le week-end pizza. L'Assemblée se réjouit de la reprise de la boulangerie actuelle. Monsieur le Maire le félicite de cette initiative et leur souhaite bonne chance.

3. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

- **Date de réunion budgétaire :**

Monsieur le Maire propose de retenir dès à présent la date de la réunion de vote du budget. D'un commun accord, la séance est fixée au 14 mars 2003 à 18 h 30.

- **Contexte financier :**

Monsieur le Maire propose à M. EGLIN René d'exposer en préambule et sous la forme d'une synthèse générale, les résultats de la gestion budgétaire de l'année 2002. L'état de nos financements est bon et les marges de manœuvre sont à présent encourageantes.

L'équilibre de la gestion 2002 se présente comme suit en milliers d'Euros :

RESSOURCES 2002			CHARGES 2002		
Nature	Prévu	Réalisé	Nature	Prévue	Réalisé
D.G.F.	122	122	Charges à caractère général	169	169
Contributions directes	442	446	Personnel	255	233
Autres impôts et taxes	209	213	Autres		
Autres recettes	91	75	Autres dépenses	90	75
TOTAL	864	856	TOTAL	505	477

Epargne de gestion prévue : 359 000 €

Epargne de gestion réalisée : 369 000 € en amélioration de 5,6 %

L'épargne de gestion est en progression de 25% par rapport à l'année 2001. Cette situation permet d'aborder la préparation du budget 2003 avec optimisme et sans accentuation de la pression fiscale.

- **Axes du budget 2003 :**

Monsieur le Maire insiste sur l'importance des orientations 2003, année-charnière pour laquelle il propose de pousser la réflexion sur les principaux axes suivants :

☞ **L'achèvement des opérations en cours** : elles feront l'objet de crédits reportés voire d'abondements en crédits supplémentaires. Elles consistent principalement en la réalisation d'équipements et d'aménagements de voiries et paysagers.

A relever surtout deux grands programmes pluriannuels : la revitalisation du Site Lang et l'extension du groupe scolaire qui devraient, toutes les deux, voir leur achèvement en 2004.

☞ **L'émergence d'un « Projet de Communauté »** basé sur la nouvelle situation démographique de notre communauté villageoise. En effet, deux habitants sur trois de WALDIGHOFFEN sont arrivés après 1990.

Les attentes et besoins ainsi que le contexte ont fondamentalement changé. En tenir compte est essentiel pour remplir notre rôle d'Elus. Il y aura lieu, à ce propos, d'intégrer dans la réflexion, la politique sociale et culturelle de la Communauté de Communes « Ill et Gersbach » dont le Conseil vient de prendre connaissance des résultats de l'Enquête sur la Petite Enfance. A intégrer également l'impact culturel et associatif éventuel du 7^{ème} Collège du Sundgau.

☞ **Notre stratégie économique et plus particulièrement commerciale**, basée sur l'essor en cours et le projet d'implantation d'une grande surface à WALDIGHOFFEN.

En ce qui concerne les choix prochains à faire en ce domaine, le Maire en souligne la difficulté, mais aussi les enjeux tellement majeurs pour l'avenir de WALDIGHOFFEN, qu'il sera nécessaire que la position de chacun dans la décision finale soit clairement connue.

☞ **La poursuite de l'aménagement et de l'embellissement de notre village** : aménagement des rues principales et paysager, amélioration du cadre de vie.

La discussion est ensuite ouverte très librement sans contrainte d'horaire ni exclusion sectorielle.

Sont abordés les points suivants :

* **Enquête « Petite Enfance »** : Monsieur le Maire informe que les résultats ont été présentés le 6 février au Conseil du District. A noter la très forte mobilisation rencontrée (94% de réponses à WALDIGHOFFEN) et

l'importance des besoins recensés (pour les enfants de 0 à 11 ans) pour les satisfaire, il est préconisé la création d'un multi-accueil de 30 à 40 places et de 3 sites périscolaires de 15 à 20 places. De tels projets bénéficient actuellement de fortes subventions pour les investissements (jusqu'à 80%) et le fonctionnement (plus de 50%)
Le choix définitif des structures à créer et leur lien d'implantation seront définis après étude plus fine des demandes et des flux de circulation.

* **Groupe scolaire** : les travaux sont en cours. La 1^{ère} tranche devra être achevée fin août. La 2^{ème} tranche a débuté fin janvier 2003. Il y a actuellement des problèmes au niveau des fondations. L'achèvement des travaux est programmé pour la rentrée scolaire 2004.

* **Locaux communaux** :

- Mairie : des devis pour la transformation des bureaux de la Mairie ont été demandés. Le projet de relier la salle de réunion aux actuels bureaux de la Communauté de Communes « Ill et Gersbach » a dû être abandonné, aucune ouverture ne pouvant être percée dans le mur séparant la Mairie et la Communauté de Communes.
- Salle polyvalente : des devis ont été demandés,
- Ravalement de façades des bâtiments communaux : (Mairie, Presbytère, rue de la République) des chiffrages sont en cours.

* **Travaux Site Lang** : aménagement rue E. Lang. Monsieur le Maire indique que la revitalisation du site pourrait se terminer en 2004 après aménagement de la rue Emanuel Lang et de l'ancienne chaufferie.

* **PAE rue du 19 novembre** : aménagement jusqu'au bout du secteur construit (rue des Menuisiers)

* **Équipement école** : les dossiers d'équipement des salles de classes et de la salle d'exposition doivent être montés.

* **Rue du Château** : les travaux n'ont pu être terminés à cause d'un décalage de travaux de mise en souterrain du réseau électrique, mais le revêtement sera mis en place après le 1^{er} mars 2003 (réouverture des centrales d'enrobés)

* **Rue des Cigognes** : des lampadaires sont encore à mettre en place. A noter l'inertie des services de France Télécom.

* **PAE rue de Ferrette** : il n'y a plus de projet de construction dans la partie Est. Les équipements peuvent être terminés provisoirement jusqu'au bout de la zone.

* **Eclairage public** : plusieurs rues doivent être équipées de lampadaires : rues de l'Artisanat, des Champs, des Dahlias, et la partie haute de la rue des Vergers.

Le Conseil Municipal charge le Maire de solliciter les subventions au titre du programme DGE 2003 (date limite de dépôt des dossiers : 14 mars)

* **Rue des Lilas** : il y a plusieurs demandes de construction. La rue sera aménagée compte tenu des demandes, avec participation des riverains (zone NAa)

* **Rue de la Gare** : l'étude de l'aménagement n'est pas entamée.

* **Aires de trottoirs** : Monsieur le Maire propose que, pour l'ensemble de la Commune, les trottoirs soient refaits aménagés systématiquement dès que les riverains ont mis en place leurs murets.

Une intervention est prévue rue de Willer.

* **Sécurité en agglomération** : l'étude est en cours. Monsieur le Maire requiert l'accord du Conseil pour associer activement l'A.C.A.W. à la démarche.

* **Nouveaux arrivants** : le recensement effectué fait apparaître l'arrivée de 327 nouveaux arrivants depuis début 1999. Monsieur le Maire propose l'organisation d'un accueil officiel avant discussion d'un Projet de Communauté associant nouveaux et anciens habitants. La discussion fait l'objet du point 7 du présent compte-rendu.

Du point de vue budgétaire, la démarche s'inscrit dans la proposition d'inscription d'une ligne de crédit de 25000€ ouverte pour soutenir une dynamique politique économique, associative et culturelle (cf. point 6 du présent compte-rendu)

Le Conseil Municipal adhère à l'unanimité.

* **Appareil photos numériques** : Monsieur le Maire propose d'acquérir ce matériel.

* **Collège** : la décision sera prise fin mars par la Commission permanente.

* **Rénovation de l'église** : Monsieur le Maire propose d'inscrire des crédits destinés aux études de définition du programme.

* **Commerce** : Monsieur le Maire donne toutes informations en sa possession concernant le projet d'implantation d'un magasin SUPER U. Il indique également qu'il a informé le Président de l'ACAW systématiquement, à chacune de leur rencontre, sur l'évolution du dossier.

Monsieur GRIENENBERGER affirme apprécier l'information fournie mais souhaite savoir si le terrain pressenti dans le secteur Eberling est assez grand pour accueillir un Collège, un grand commerce et un Centre de Secours. Monsieur EGGENSPIELER relève que le Département n'a toujours pas donné de réponse à notre proposition en ce qui concerne le Centre de Secours. Monsieur le Maire rappelle qu'il existe une zone NA prévue en extension dans le POS.

Monsieur GRIENENBERGER demande si la zone d'activité de la rue de la gare ne pouvait finalement accueillir ce commerce. Monsieur le Maire indique que malgré le bon accueil de l'ensemble des occupants de cette zone, le projet ne peut se réaliser pour trois raisons : l'absence d'issue vers ROPPENTZWILLER (problème éventuellement soluble), le manque de surface compte tenu de la parcellisation, le classement partiel en zone inondable.

Monsieur KUENY souhaite connaître la position de la Municipalité vis à vis de magasin ECOMARCHE directement concurrencé. Monsieur le Maire lui répond que compte tenu de cet élément, sa première réaction a été négative. Mais la problématique est plus complexe et en examen plus approfondi, il apparaît que ces deux surfaces alimentaires sont complémentaires. A preuve l'intérêt exprimé par une autre chaîne d'acquérir cet espace s'il devait se libérer. Monsieur le Maire propose d'ailleurs de lier l'aménagement d'entrée du village à une meilleure ouverture du Site d'ECOMARCHE.

Par ailleurs, les premières discussions avec le promoteur du SUPER U ont dégagé un consensus de ne pas prévoir, en galerie annexe, l'installation de commerces concurrents à ceux existant déjà dans la Commune. A charge à ces derniers de s'inscrire dans une stratégie commerciale adaptée aux demandes d'amélioration des clients largement exprimées dans la dernière enquête menée par la Chambre de Commerce de MULHOUSE.

Surtout, Monsieur le Maire ne souhaiterait pas se retrouver dans la situation catastrophique de 1990 en sachant que la réorganisation actuelle des schémas d'installations commerciales empêcherait alors toute implantation telle que celle projetée.

4. DECISIONS DE TRAVAUX ET FINANCIERES

4.1. Rue du Château

4.1.1. Inscriptions budgétaires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un crédit de 75 500,00 € a été ouvert au budget de l'année 2002. Seul un montant de 5 591,72 € (acompte honoraires Cabinet OSTERMANN) a été mandaté. En conséquence, le reste à réaliser de 69 900 € est à reporter au budget primitif 2003.

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve ce report de crédit.

4.1.2. Point financier au 31.12.2002

Les travaux de voirie (lot 1), télécommunications et éclairage (lot 2) ont été exécutés par l'entreprise SCREG,

■ pour un montant total de :	60 003,98 € TTC
(total devis 66 958,55 € TTC)	
■ Les travaux d'arpentage s'élèvent à :	1 296,46 € TTC
■ La construction du muret porte sur un montant de :	<u>797,88 € TTC</u>
Soit au total :	62 098,32 € TTC

Le crédit disponible est donc de 7 801,68 €. (69 900,00 – 62 098,32)

Les travaux déjà chiffrés restant à réaliser s'élèvent à :

■ devis EDF	11 321,07 € TTC
■ travaux d'arpentage	1 000,00 € TTC
■ reliquat d'honoraires	2 283,94 € TTC
■ câblage PTT (convention)	<u>3 408,60 € TTC</u>
(2 850,00 € HT)	

Soit au total : 18 013,61 € TTC

TOTAL GENERAL : 80 111,93 € TTC

Monsieur le Maire propose d'inscrire un crédit complémentaire de 15 000€ au budget primitif pour tenir compte des autres prestations : clôture, plantations,...

4.1.3. Convention France Télécom

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative à l'aménagement esthétique du réseau de télécommunication dans la rue du Château.

Cette convention a pour objet de définir les conditions de réalisation et les modalités de participation au financement des travaux dans la rue du Château.

Le montant à la charge de la Commune en ce qui concerne les travaux de câblage, de conduite d'opération et de documentation, préfinancés par France Télécom, s'élèvent à 2850 € HT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté,

- CONSTATE que le montant total des travaux exécutés entre dans l'enveloppe financière budgétée (Budget 2002 – report 2003)**
- DECIDE d'inscrire un crédit de 15 000 € au budget primitif 2003.**
- APPROUVE le devis EDF de mise en souterrain du réseau pour un montant de 9465,78 € HT soit 11 321,07 € TTC.**
- APPROUVE le projet de convention présenté par France Télécom pour la réalisation de la dissimulation du réseau téléphonique.**
- AUTORISE le Maire à régler la facture EDF correspondant aux travaux présentés et à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**
- AUTORISE le Maire à signer la Convention relative à l'aménagement esthétique du réseau de télécommunication.**

4.2. Lutte contre les inondations

4.2.1. Rue Bellevue – rue des Vergers

Rappel des délibérations :

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
22.11.2002	4.1.1.	Décision de principe d'effectuer des travaux

Monsieur le Maire présente le devis ROKEMANN qui s'élève à 648,50 € HT, soit 775,61 € TTC. Il comprend un curage de 97 mètres de fossé et la pose de 9 mètres de tuyau Ø 400 mm. Les prix sont très intéressants. Monsieur le Maire propose donc de retenir cette entreprise pour exécuter ces travaux très urgents.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté,

- AUTORISE le Maire à payer la facture correspondante.**

4.2.2. Rue des Cigognes

Rappel des délibérations :

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
22.11.2002	4.1.2.	Décision de principe d'effectuer des travaux

Monsieur le maire présente l'offre ROKEMANN pour le reprofilage du chemin (future rue des Pinsons) destiné à éviter l'inondation d'une cave aval riveraine de la rue des Cigognes. Elle s'élève à 523,25 € HT, soit 625,81 € TTC. Le prix unitaire proposé s'avérant très intéressant, Monsieur le Maire propose de retenir cette proposition d'une entreprise particulièrement qualifiée pour ce type de travaux.

Les travaux concernés seront complétés par la construction d'une grille transversale reprenant les eaux de ruissellement d'orage amont.

Par ailleurs, il sera proposé à la Communauté de Communes Ill et Gersbach, compétente, de procéder à la pose du collecteur d'évacuation entre la rue des Cigognes et la grille concernée.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté,

- AUTORISE le Maire à payer la facture correspondante.**

4.3. Expo-Habitat : aménagement des abords des terrains sportifs

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
22.12.2002	4.6	Devis pour finition de travaux

Monsieur le Maire présente le devis dressé par l'entreprise ROKEMANN et s'élevant à 8 486,79 € HT soit 10 150,20 € TTC. Les travaux consistent en un renouvellement du terrain avec pose de drains et finition.

Il relève les prix unitaires particulièrement intéressants et rappelle l'ouverture prochaine de l'Expo-Habitat, le montage des chapiteaux ayant démarré. Par ailleurs, il rappelle que 13 250,00 € de crédits reportés sont inscrits sur l'opération 39 de la Section Investissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté,

- APPROUVE le devis établi par l'entreprise ROKEMANN, d'un montant de 10.150,20 € TTC.**
- APPROUVE l'exécution des travaux d'empierrement, de drainage et de finition concernés.**
- AUTORISE le Maire à payer la facture et à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**

Elle sera réglée sur les crédits reportés inscrits à l'article 2312 de l'opération 39 de la Section Investissement.

4.3.1. Expo-Habitat : information

Monsieur le Maire informe les Conseillers que selon la nouvelle loi en vigueur, un permis de construire a dû être demandé pour permettre la mise en place des chapiteaux. Ce permis est nécessaire pour obtenir le passage de la Commission de Sécurité.

4.4. Travaux rue du Vignoble

Monsieur EGGENSPIELER, Adjoint chargé des travaux, informe sur les travaux urgents qu'il a fallu entreprendre pour éviter l'effondrement d'un mur en pierre de tailles, riverain de la rue du Vignoble (n°21).

Le drainage d'eaux souterraines issues du réseau vétuste existant a occasionné l'entraînement des fines et un affaissement du terrain sous l'ouvrage.

Le sondage effectué par l'entreprise EN CER a montré la nécessité de procéder d'urgence au remplacement des tuyaux en béton sur une longueur de 30 m. Un devis a été demandé à l'entreprise. Il s'élève à 4453,00 € HT, soit 5325,79 € TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté,

- APPROUVE les travaux de remplacement de la conduite.**
- APPROUVE le devis établi par l'entreprise EN CER s'élevant à 4453,00 € HT, soit 5323,79 € TTC**
- AUTORISE le Maire à payer la dépense sur facture.**

4.5. Forêt communale : travaux patrimoniaux

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté,

- APPROUVE le programme de travaux patrimoniaux présenté par l'OFFICE NATIONAL DES FORETS pour l'exercice 2003 en FORET COMMUNALE DE WALDIGHOFFEN.**
- DELEGUE le Maire pour les signer et pour approuver par la voie de convention ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.**
- VOTE les crédits correspondants à ce programme :**
 - 2 907,00 € HT (3 093,49 € TTC) pour les travaux patrimoniaux, dont :**
 - ✦ 1 962,33 € TTC de travaux d'investissement**
 - ✦ 1 131,16 € TTC de travaux d'entretien**

4.6. Inscriptions budgétaires 2003

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le budget ne pourra être voté avant connaissance des dotations de l'Etat et fixation du taux des contributions directes de la Commune. Or, certains travaux devraient être exécutés dans les meilleurs délais. En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, en application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Locales, de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses suivantes :

- 2000 € sur le compte 2315 opération 42 : lutte contre les inondations, rue Bellevue, des Vergers, des Cigognes.
- 6000 € sur le compte 2315 opération 43 : travaux divers de voirie.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï les explications de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté,

- AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses, d'un montant de :**
 - **2000 € pour les travaux de lutte contre les inondations rue Bellevue, des Vergers, des Cigognes, opération 42, compte 2315 ;**
 - **6000 € pour les travaux divers de voirie, opération 43, compte 2315.**
- DECIDE d'inscrire ces crédits au budget primitif 2003.**

5. LOYERS BATIMENTS COMMUNAUX

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

6. POLITIQUE ECONOMIQUE, ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

Monsieur le Maire fait le point sur le développement économique et démographique de notre village. Il se réjouit du soutien du Conseil Municipal, matérialisé par l'approbation de l'inscription d'un crédit significatif pour permettre une politique efficace pour répondre aux besoins actuels et préparer l'avenir.

6.1. Politique économique

Monsieur le Maire rappelle son initiative (la première pour une Commune rurale selon les représentants de la Chambre de Commerce) de solliciter la signature d'une Charte commerciale unissant dans une même démarche : Municipalité, ACAW et Chambres Consulaires.

Les actions à mener de concert par les partenaires devront porter sur la diversification de l'offre, l'organisation d'événements et un aménagement urbain de l'agglomération incitatif pour capter le flux de clients potentiels traversant le village (8 000 par jour suivant les comptages effectués)

6.2. Politique associative et culturelle

Monsieur le Maire indique qu'elle devra s'appuyer tout d'abord sur un partenariat actif avec les Associations qui acceptent de s'inscrire dans une politique d'animation conjointe.

Elle devra parallèlement susciter l'émergence d'une connaissance claire des attentes de nos habitants et définir les moyens d'y répondre par la proposition d'un « Projet de Communauté » à harmoniser avec les autres partenaires : Associations locales, Communautés scolaires, Communauté de Communes Ill et Gersbach et Pays du Sundgau.

7. ACCUEIL NOUVEAUX ARRIVANTS

Monsieur le Maire propose une première initiative pour matérialiser notre « Projet de Communauté » : l'organisation d'une soirée conviviale d'accueil des nouveaux habitants de WALDIGHOFFEN (327 depuis début 1999)

Il souhaiterait y associer l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Tous les membres présents donnent leur accord.

Monsieur le Maire souhaiterait également la présence active de l'ensemble des Associations locales, des commerçants, du personnel enseignant, du Conseil de Fabrique ainsi que de personnes ayant montré leur intérêt pour l'animation et le développement de notre village.

La rencontre est proposée en deux parties :

- Une première sous forme d'échanges en petits groupes autour de tables conviviales
- Une deuxième, sous forme de buffet organisé autour de lieux animés par Municipalité, commerçants et Associations

Le CONSEIL MUNICIPAL est unanime pour adhérer à cette proposition. Une réunion de préparation se tiendra le 28 février, la manifestation étant fixée au 4 avril 2003.

8. SALLE POLYVALENTE : DECRET DU 15 DECEMBRE 1998

Monsieur le Maire informe qu'en vertu du décret n°1998-1143 du 15.12.1998, les Collectivités sont tenues d'isoler les lieux recevant du public et diffusant de la musique amplifiée (plus de 3 fois par an).

Il y a lieu de bien différencier l'isolation acoustique de l'isolation thermique. En tout état de cause, une étude préalable par un spécialiste est indispensable. Une telle démarche est actuellement subventionnable.

M. GRIENENBERGER souligne que cette salle est avant tout d'usage sportif. Les matériaux d'isolation utilisés, notamment en plafond, pourraient être détériorés par les pratiques sportives.

Il ressort également de la discussion qu'il serait judicieux d'attendre la décision d'implantation du futur collège. Si Waldighoffen est retenu, une nouvelle salle de sport pourrait être créée.

Différents problèmes relatifs à la salle polyvalente sont soulevés :

- Chauffage : M. EGGENSPIELER indique que le brûleur a été remplacé. Il peut être intéressant d'étudier la possibilité de mettre en place des rideaux de séparation.
- Chaises : M. HEISLER fait remarquer que les chaises actuelles, déjà très anciennes, sont en mauvais état. Monsieur le Maire propose d'englober un éventuel achat de chaises lors de l'acquisition du matériel destiné à la salle associative.
- Chariot de transport : M. HEISLER propose d'équiper le chariot d'une barre pour en faciliter le maniement. M. EGGENSPIELER fera procéder aux modifications.

Pour le reste, le Conseil Municipal ajourne sa décision en attendant de connaître l'implantation du 7^{ème} Collège du Haut-Rhin.

9. REFECTION TROTTOIR DEVANT PROPRIETE CHRETIEN : EXECUTION D'OFFICE

Rappel des délibérations

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
11.10.2002	14.5	Demande de rétablir le trottoir.

Malgré les interventions verbales et écrites, le trottoir n'est toujours pas réparé.

Suite à un accident corporel par chute, Monsieur le Maire a adressé une nouvelle lettre recommandée à l'intéressé, en date du 23 janvier 2003. A ce jour, rien n'a encore été entrepris.

Monsieur CHRETIEN l'informe qu'il redoutait dès le début des travaux qu'un incident puisse se produire. Des imprévus ont prolongé la durée des travaux et l'entreprise chargée des travaux promet, après chaque sollicitation, de terminer l'ouvrage. Cependant, la centrale d'enrobés est fermée jusqu'au 1^{er} mars 2003. L'entreprise a promis de venir dès les premiers jours du mois de mars. En attendant, Monsieur CHRETIEN s'engage à améliorer l'état du trottoir en y mettant du sable.

Le CONSEIL MUNICIPAL prend note que la tranchée sera mise à niveau à l'aide de sable, par M. CHRETIEN.

10. SUBVENTION COMMUNALE : LOCATION FOYER PAROISSIAL

Rappel des délibérations

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
11.12.2001	11.2.	Subvention au Club des Gens Heureux.
11.10.2002	12.2.	Subvention exceptionnelle à l'Association Temps Libre.

Demande de principe de verser les subventions compensant les frais d'occupation du foyer directement au Conseil de Fabrique.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil de Fabrique met la salle du foyer paroissial à disposition, pour les réunions du Club des Gens Heureux, ainsi que pour les séances de gymnastique assurées par l'Association Temps Libre, la salle polyvalente n'étant pas disponible lors des créneaux horaires retenus.

Monsieur le Maire indique également que France Télécom procèdera à une démonstration de l'A.D.S.L. les 21 et 22 février 2003, au foyer.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de verser une subvention au Conseil de Fabrique, au titre des frais d'occupation de la salle du foyer paroissial.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté,

- DECIDE d'accorder au Conseil de Fabrique**
 - Une subvention de 460 € au titre de l'occupation de la salle du foyer par le Club des Gens Heureux.
 - Une subvention de 300 € au titre de l'occupation par l'Association Temps Libre.
- VOTE le crédit nécessaire, soit 760€, qui est à prélever du compte 6574 et à verser au compte n°10278 03134 00030806445 37 ouvert auprès de la CCM REGIO PLUS de WALDIGHOFFEN au nom du Conseil de Fabrique.**

11. DIVERS

11.1. A.D.S.L.

Monsieur le Maire relève que France Télécom vient d'installer l'ADSL et que deux journées sont prévues, les 21 et 22 février, pour faire découvrir aux Elus et au grand public les avantages de ce système pour la transmission des données issues d'Internet.

Monsieur HOFF insiste sur l'importance d'un accès au haut-débit pour notre secteur et informe du débat, dans le cadre de l'Assemblée Générale du Pays du Sundgau qui s'est tenue le 5 février dernier. A sa demande, un 5^{ème} axe a été inscrit dans la Charte en cours de préparation pour fixer les orientations des 8 structures intercommunales couvrant l'Arrondissement d'ALTKIRCH.

Il cite rapidement d'autres systèmes alternatifs permettant de couvrir l'ensemble des besoins et susceptibles de créer éventuellement une saine concurrence :

- réseaux câblés (onéreux en rural) boucle locale radio (transmission par voie hertzienne) satellites,
- CPL (transmission par réseaux de distribution électrique)
- WIFI (technologie radio pour connection mobile)

Une démarche globale devrait permettre de couvrir, dans les meilleurs délais, les besoins des particuliers et des entreprises locales.

11.2. Classe de découverte

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention de la Directrice de l'école primaire, pour participer au financement d'un séjour de 6 jours à STOSSWIHR, en mai 2003 pour 22 enfants de la classe de CE1 – CE2.

L'aide communale s'élèverait à 10,50 € par jour et par enfant, soit un montant total de 1386 € pour 6 jours.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté,

- DECIDE de participer aux frais de séjour à STOSSWIHR de 22 élèves de WALDIGHOFFEN pendant 6 jours, frais qui s'élèvent à un montant de 1386 €.**
- DECIDE l'inscription de ce montant au Budget 2003.**

11.3. Informations

⇒ *Rue de la Poste* : panneaux « STOP » : il a été constaté par plusieurs conseillers que l'arrêt n'est pas systématiquement respecté. Le contrôle par la Gendarmerie est demandé.

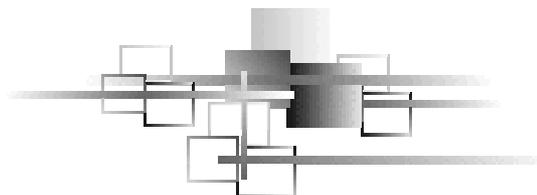
⇒ *Visa* : M. CHRETIEN se renseigne sur les possibilités de connaître, en Mairie, les formalités à accomplir pour l'obtention des visas professionnels, dans différents pays, sur un passeport. Monsieur le Maire lui propose de contacter les services de la Sous-Préfecture.

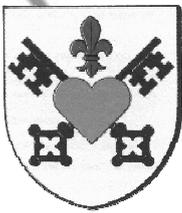
⇒ *Rue des Ecoles* : la présence des chapiteaux occasionne une gêne pour la circulation, lorsque les parents emmènent ou cherchent leurs enfants à l'école. M. EGGENSPIELER indique que la rue des Ecoles a été mise en sens unique, dans le sens rue de la République vers la rue du 19 novembre. Tous les parents d'élèves ont été informés.

⇒ *Fête des Tisserands* : 31 mai et 1^{er} juin

Monsieur le Maire rappelle que cette fête s'inscrit parfaitement dans la stratégie du « Projet de Communauté » Il regrette donc certaines initiatives téléphoniques tendant à dissuader la participation d'Associations locales.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 23 h 35.





REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 14 MARS 2003

Le 14 mars 2003, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 07 mars 2003.

Etaients présents, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire :
Monsieur Guy EGGENSPIELER, Adjoint, Mademoiselle Françoise JERMANN, Adjoint, Messieurs René EGLIN, Adjoint, Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Madame Evelyne HERMANN, Jean-François EGLIN, Dominique BILLAND, Michel NUSSBAUMER, Fernand SCHAFFHAUSER, Jean-Pierre KRICK, Etienne GRIENENBERGER, Serge CHRETIEN, Olivier HEISSLER, Raphaël KUENY.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 40.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 7 FEVRIER 2003

Observations : M. SCHAFFHAUSER relève dans le *point 3, débat d'orientation budgétaire*, le paragraphe concernant la réfection systématique des aires de trottoirs. Il informe que plusieurs aires de trottoirs seraient à refaire dans la rue du 19 novembre. Monsieur le Maire l'informe que ces travaux seront inclus dans l'aménagement global de la rue du 19 novembre.

Point 10 : subvention communale : location foyer paroissial : M. SCHAFFHAUSER souligne qu'il n'y a pas seulement les associations Temps Libre et Club des Gens Heureux qui utilisent le foyer paroissial mais également la Commune. Monsieur le Maire lui répond qu'il avait précisé que la salle était utilisée par France Télécom sur proposition de la Municipalité. La décision d'un paiement de location pour l'occupation de la salle pour des manifestations non associatives sera prise ultérieurement.

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions : MM BILLAND Dominique et KRICK Jean-Pierre, absents à la réunion) des membres présents, approuve ce compte-rendu.

2. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2002

2.1. Compte administratif 2002

La présidence de ce point est prise par M. EGLIN René. Il présente à l'assemblée l'évolution des dépenses et des recettes entre 2001 et 2002, soit :

	Réalisés C/ administratif 2002	Prévision – budget 2002
Montant des charges	168 531	169 100
Montant des recettes	1 002 018	1 115 350

Le montant des charges 2002 a régressé par rapport aux prévisions du budget 2002 et certaines recettes prévues n'ont pas pu être réalisées. Cependant, les dépenses et recettes restent conformes au budget.

Puis, M. EGLIN présente la situation des investissements et leurs financements :

■ dépenses d'investissements :	4 711 257,00 €	
<u>dont</u> remboursement dettes :		185 580,00 €
dépenses d'équipement :		3 745 670,00 €
autres :		780 007,00 €
■ financement des investissements :	4 711 257,00 €	
<u>dont</u> subventions d'investissement :		2 107 340,00 €
participation et dotation :		210 900,00 €
emprunts :		727 900,00 €
autres :		1 665 117,00 €

En ce qui concerne l'emprunt qui va être concrétisé dans quelques temps, M. EGLIN indique que le taux d'intérêt baisse régulièrement. Lorsque les négociations seront terminées, le Maire en informera le Conseil.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le CONSEIL MUNICIPAL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2002 dressé par Monsieur Henri HOFF, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à la majorité (4 contre : MM GRIENENBERGER Etienne, CHRETIEN Serge, HEISSLER Olivier, KUENY Raphaël) des membres présents,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	<i>Investissements</i>		<i>Fonctionnement</i>		<i>Ensemble</i>	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	267 777,95	21 282,08		391 755,09	267 777,95	413 037,17
Opérations de l'exercice	1 593 946,38	1 081 234,67	570 754,84	1 002 017,62	2 164 701,22	2 083 252,29
TOTAUX :	1 861 724,33	1 102 516,75	570 754,84	1 393 772,71	2 432 479,15	2 496 289,46
Résultats de Clôture	759 207,58			823 017,87		638 10,29
Restes à réaliser	1 876 680,00	1 914 390,00			1 876 680,00	1 914 390,00
TOTAUX CUMULES	3 738 404,33	3 016 906,75	570 754,84	1 393 772,71	4 309 159,15	4 410 679,46
RESULTATS DEFINITIFS	721 497,58			823 017,87		101 520,29

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. KUENY souhaite préciser les motifs du choix du vote « contre » et pas « abstention » : il rappelle que Monsieur le Maire a dit qu'un vrai vote est soit « pour » soit « contre » et que l'abstention n'est pas une prise de position correcte. Donc ces quatre conseillers n'ont pas souhaité s'abstenir.

M. GRIENENBERGER ajoute qu'ils sont entrés au Conseil alors que beaucoup de dossiers étaient déjà entamés et que les études étaient déjà faites. Les nouveaux conseillers sont d'accord sur le principe des travaux, mais il est difficile de prendre des décisions sans connaître les fondements des études. Ils avaient désiré participer plus activement pour pouvoir décider autrement, mais comme leur participation n'est pas souhaitée, ils ne peuvent participer pleinement à sa gestion.

De plus, M. GRIENENBERGER a noté que certains travaux communaux sont conduits par des gens qui n'ont aucun mandat.

M. EGLIN René indique que tous les conseillers ont eu autant d'information que les membres de la Commission des Finances, seul le débat a été plus développé lors des réunions de la Commission.

M. SCHIELIN demande de quels travaux et à quelles personnes il a été fait allusion. M. GRIENENBERGER répond qu'il s'agit d'un cultivateur qui a donné des directives à des gens extérieurs et à des entreprises. M. EGGENSPIELER lui répond que cette personne a agi dans le cadre de l'Association Foncière de Waldighoffen dont il est membre et ses informations techniques ainsi que ses connaissances des terrains et des réseaux souterrains sont très utiles lorsqu'il faut entreprendre des travaux. M. GRIENENBERGER demande s'il a aussi le droit d'intervenir sur terrain privé. M. EGGENSPIELER répond qu'il y a des endroits où l'Association Foncière ne peut intervenir.

A son retour dans la salle de réunion, Monsieur le Maire remercie les Conseillers Municipaux ayant approuvé le compte administratif, de leur confiance.

2.2. Compte de gestion 2002

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Monsieur EGLIN René, Adjoint chargé des finances, à la majorité (4 abstentions : MM GRIENENBERGER Etienne, CHRETIEN Serge, HEISSLER Olivier, KUENY Raphaël) des membres présents,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2002 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2002 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2001, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2002, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2002

M. EGLIN René indique que le résultat de l'exercice dégage un excédent de 431 262,78 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2002, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 431.262,78 €, à la majorité (4 abstentions : MM GRIENENBERGER Etienne, CHRETIEN Serge, HEISSLER Olivier, KUENY Raphaël) des membres présents,

- DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 431 262,78
B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	+ 391 755,09
C) RESULTAT A AFFECTER	823 017,87
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2002	
D001 besoin en financement	- 759 207,58
R001 excédent de financement	0,00
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT 2002	
Besoin de financement	0,00
Excédent de financement	+ 37 710,00
BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	721 497,58
REPRISE C = G + H	823 017,87
G – AFFECTATION EN RESERVES R1068 en investissement	721 497,58
H – REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	101 520,29

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2003

Monsieur EGLIN René indique que les bases d'impositions ont progressé. Les produits fiscaux de la Commune augmenteront même si les taux de la Commune ne sont pas augmentés.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré sur les taux d'imposition à appliquer à chacune des taxes directes locales,

- DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, de ne pas modifier les taux d'impositions qui restent fixés à :

✓	Taxe d'habitation :	9,49 %
✓	Taxe foncière (bâti) :	16,48 %
✓	Taxe foncière (non bâti) :	77,81 %
✓	Taxe professionnelle :	14,93 %

5. BUDGET PRIMITIF 2003

Monsieur EGLIN René, Adjoint, explique aux membres du Conseil Municipal les composants du budget pour l'exercice 2003.

Section de fonctionnement :

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles sont estimées à 614 084 €. Compte tenu de la prise en charge de la gestion de la salle polyvalente par la Commune, les prévisions des charges « Electricité » et « Combustible » ont été augmentées.

L'endettement est de 1,356 millions d'Euros. Fin 2002, il était de 1,570 millions d'Euros. Le poids de la dette a baissé de 200 000 €. Cette situation a été possible grâce à l'autofinancement des travaux communaux et à la baisse des taux d'intérêts.

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 941 214 €, pour les recettes réelles, hors produits exceptionnels, contre 864 250 € en 2002

Monsieur le Maire ajoute que le recensement complémentaire a permis des recettes supplémentaires. La capacité d'autofinancement va s'améliorer dans les prochaines années.

Section d'investissement :

Les opérations de l'année s'élèvent à 2 075 370,00 €

Soit : remboursement de la dette :	206 380,00 €
Investissement :	1 868 990,00 €

Le financement est assuré comme suit :

⇒ subventions d'investissement :	1 015 900,00 €
⇒ participations et dotations :	201 900,00 €
⇒ emprunts nouveaux :	163 500,00 €
	<u>1 381 300,00 €</u>

Le solde non couvert est assuré par l'affectation des excédents de ressources d'exploitation.

Aux opérations de l'année, s'ajoutent les investissements à réaliser et déjà approuvés antérieurement par le Conseil Municipal.

Le montant total des opérations de la section d'investissement incluant les restes à réaliser s'établit en recettes et en dépenses à 4 711 257,00 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï les explications de M. EGLIN René, Adjoint chargé des finances, après en avoir délibéré,

- à la majorité (4 abstentions : MM GRIENENBERGER Etienne, CHRETIEN Serge, HEISLER Olivier, KUENY Raphaël) des membres présents, en ce qui concerne la section de fonctionnement,

- à la majorité (4 abstentions : MM GRIENENBERGER Etienne, CHRETIEN Serge, HEISLER Olivier, KUENY Raphaël) des membres présents, en ce qui concerne la section d'investissement,

APPROUVE les propositions de Monsieur le Maire

VOTE le budget 2003 tel qu'il est présenté.

6. CLASSE ELEMENTAIRE BILINGUE : RECOURS

Monsieur le Maire fait référence au courrier du 14 février 2003 de M. Philippe HEMEZ, Inspecteur d'Académie, l'informant sur les mesures qu'il a prises au vu des effectifs déclarés pour l'année scolaire 2003/2004.

Si pour les classes maternelles, il n'y a aucune observation à formuler, la décision portant sur la classe élémentaire bilingue lui apparaît proprement scandaleuse quel que soit le cas de figure définitif en juin prochain. M. HEMEZ a tout simplement décidé que les 32 élèves concernés seront placés en classe unique sur 4 niveaux d'enseignement, alors qu'à partir du primaire, certaines matières seront entièrement enseignées en allemand. Monsieur le Maire considère qu'il s'agit véritablement d'une opération suicidaire : on voudrait casser le bilinguisme que l'on ne s'y prendrait pas autrement. Il y a donc rupture entre le contrat moral passé entre l'Education Nationale et la Commune de WALDIGHOFFEN qui s'est engagée dans de lourds investissements.

1^{er} cas de figure : l'effectif se maintient ou baisse faiblement : l'Inspecteur reste sur sa position et la position étant ingérable, les parents sortiraient leurs enfants de la filière pour les replacer en monolingue.

2^{ème} cas de figure : l'effectif se renforce et finalement l'Inspecteur décide l'ouverture d'une classe supplémentaire : le 1^{er} tour des affectations de poste sera passé, le poste n'aura pas été porté à connaissance des postulants et, sauf miracle, il n'y aura pratiquement aucune chance de bénéficier d'un enseignement compétent.

Monsieur le Maire a informé l'Inspecteur d'Académie de son désaccord. Le Maire a été contacté aujourd'hui par l'Inspecteur de l'Education Nationale. Celui-ci lui a proposé de dédoubler cette classe. Un des enseignants sera l'un de ceux déjà en place, le deuxième sera choisi parmi un jeune spécialement formé pour enseigner dans les classes bilingues.

Monsieur le Maire propose de prendre certaines mesures au cas où cette mesure ne se concrétise pas.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents,

- CHARGE le Maire de déposer un recours gracieux auprès de M. l'Inspecteur d'Académie lui demandant de revoir sa position et décider l'ouverture d'une classe supplémentaire.**
- CHARGE le Maire, en cas de refus explicite ou tacite après un délai de 15 jours, de déposer un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG.**
- CHARGE le Maire d'informer l'ensemble des parents scolarisant leurs enfants à WALDIGHOFFEN.**
- CHARGE le Maire de prendre contact avec la presse local pour une large diffusion de cette information.**
- CHARGE le Maire d'informer de la situation les Services compétents de la Région Alsace et du Département du Haut-Rhin signataires d'une Convention sur le bilinguisme avec l'Education Nationale.**

Monsieur le Maire remercie les membres de ce consensus municipal.

7. COMMUNAUTE DE COMMUNES « ILL ET GERSBACH » : TRANSFERT DU SIEGE ET MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes Ill et Gersbach va procéder à compter du 1^{er} septembre 2003 au transfert de son Siège actuellement situé au 2 place Jeanne d'Arc 68640 WALDIGHOFFEN au 20 rue du Maréchal Joffre 68640 WALDIGHOFFEN.

Or, le transfert du Siège d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale nécessite une modification des statuts de cet Etablissement.

La Communauté de Communes Ill et Gersbach a, par délibération du 6 février 2003, décidé le transfert de son Siège et approuvé la modification de l'article des Statuts y afférent. Cette décision a été notifiée aux Maires de chacune des Communes Membres dont les Conseils Municipaux doivent, dans un délai de 3 mois à compter de ladite notification soit le 26 février 2003, se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Par ailleurs, la décision de modification prise par arrêté préfectoral ne pourra pas intervenir si l'accord n'est pas exprimé par deux tiers au moins des Conseils Municipaux des Communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des Conseils Municipaux des Communes

représentant les 2/3 de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre les Conseils Municipaux des Communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil d'approuver la présente modification des Statuts.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité des membres présents,

- PREND NOTE** du transfert du Siège de la Communauté de Communes III et Gersbach actuellement situé au 2 place Jeanne d'Arc 68640, au 20 rue du Maréchal Joffre 68640 WALDIGHOFFEN, à compter du 1^{er} septembre 2003.
- APPROUVE** la modification de l'article II « Siège et Durée » des statuts de la Communauté de Communes III et Gersbach comme suit :
Rédaction actuelle : « Le Siège du District sera à WALDIGHOFFEN, 2 place Jeanne d'Arc »
Nouvelle rédaction : « Le Siège de la Communauté de Communes III et Gersbach est fixé au 20 rue du Maréchal Joffre 68640 WALDIGHOFFEN ».
- CHARGE** Monsieur le Maire d'informer Monsieur le Président de la Communauté de Communes III et Gersbach de la présente décision.

8. S.I.A.C. DE HIRSINGUE : ADHESION DE LA COMMUNE DE CARSPACH ET MODIFICATIONS DES STATUTS

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le nombre important d'élèves de la Commune de CARSPACH qui fréquente le Collège Jean-Paul De Dadelsen à HIRSINGUE depuis la rentrée scolaire 2002/2003 ;

Attendu que cela représente un coût de fonctionnement supplémentaire au S.I.A.C. et qu'il y a lieu à ce que cette collectivité y participe selon les mêmes critères que les 14 communes membres ;

Vu la délibération n° DEL 06/03 prise par le Conseil d'Administration du S.I.A.C. en date du 17 janvier 2003 qui approuve l'adhésion de la Commune de CARSPACH ;

Vu l'article L.163-15 du Code des Communes

après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DEMANDE** à ce que la Commune de CARSPACH adhère au Syndicat Intercommunal pour les Affaires Culturelles de HIRSINGUE avec comme date d'effet, la rentrée scolaire 2002/2003.
- APPROUVE** la décision prise par le Conseil d'Administration du S.I.A.C. le 17 janvier 2003 par la délibération n° DEL 06/03.
- CHARGE** Monsieur le Maire d'informer Monsieur le Président du S.I.A.C. de la présente décision.
- CHARGE** Monsieur le Maire de veiller à ce que cette disposition soit respectée.

9. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, Mlle JERMANN Françoise et M. BILLAND Dominique étant sortis pour les points les concernant,

- DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :

✓ section 1, parcelle n° 465/261, d'une contenance de 10,00 ares appartenant à M et Mme LOOSLI Peter
acquéreurs : M et Mme THOMANN Emmanuel

- ✓ section 1, parcelle n° 466/261, d'une contenance de 11,15 ares

appartenant à M et Mme LOOSLI Peter
acquéreurs : M. JERMANN Fabrice et Melle HANSBERGER Sophie

- ✓ section 7, parcelle n° 134, d'une contenance de 2,10 ares
- ✓ section 7, parcelle n° 135, d'une contenance de 4,20 ares

appartenant à M et Mme RINGENBACH Gilbert
acquéreur : M ERB Michel

- ✓ section 2, parcelle n° 268/28, d'une contenance de 2,94 ares
- ✓ section 2, parcelle n° 272/81, d'une contenance de 0,11 ares
- ✓ section 2, parcelle n° 265/28, d'une contenance de 0,03 ares
- ✓ section 2, parcelle n° 269/28, d'une contenance de 0,08 ares
- ✓ section 2, parcelle n° 279/28, d'une contenance de 0,83 ares
- ✓ section 2, parcelle n° 283/81, d'une contenance de 4,64 ares
- ✓ section 2, parcelle n° 270/28, d'une contenance de 3,13 ares
- ✓ section 2, parcelle n° 164/29, d'une contenance de 3,12 ares

appartenant à BILLAND Dominique
acquéreur FRUCTICOMI S.A.

Cette déclaration annule et remplace la précédente ayant donné lieu à une renonciation le 12.07.2002.

10. ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS DU 04 AVRIL 2003 ET FÊTE DES TISSERANDS DES 31 MAI / 1^{ER} JUIN 2003

Monsieur le Maire fait le point sur les deux manifestations :

10.1. Accueil des nouveaux arrivants

A ce jour, 114 personnes dont 19 enfants sont inscrites. L'ensemble des Conseillers Municipaux confirme leur participation à la soirée du 4 avril prochain.

10.2. Fête des Tisserands

Mlle JERMANN informe le Conseil sur le programme de la fête. Elle indique tout d'abord que la fête sera reconduite dans le cadre de la Ronde des Fêtes.

Manifestations du samedi 31 mai :

- ★ feux d'artifices
- ★ grand chapiteau sur la place Jeanne d'Arc avec un orchestre
- ★ les manèges seront installés près de la salle polyvalente
- ★ éventuellement, un orchestre sous le préau

Manifestations du dimanche 1^{er} juin :

- ★ stands (braderie) dans les rues du village
- ★ village de l'artisanat dans la salle polyvalente et dans des maisonnettes installées près de la salle
- ★ exposition de vieilles voitures devant l'école
- ★ parades avec des groupes de musique et groupes folkloriques
- ★ tours en calèche
- ★ baptême de l'air en hélicoptère ; en ce qui concerne la sécurité du site, la compagnie amène le camion

mousse nécessaire, seuls 4 extincteurs doivent être fournis.

M. GRIENENBERGER ajoute qu'il faut faire une demande auprès de la Préfecture et qu'il n'y a plus besoin de service de pompiers

- ★ repas servis par les associations dans les guinguettes

Mlle JERMANN a noté que les commerces locaux participent à la fête.

La déviation de circulation doit être concrétisée. Elle peut éventuellement passer par la rue de Ferrette. Une déviation par la rue de l'Ill pose problème à cause de la présence de manèges.

M. GRIENENBERGER profite de ce sujet pour aborder le problème de la déviation de GRENTZINGEN qui oblige les véhicules de secours à faire un détour de 15 minutes. Il propose de pousser le tas de sable d'une cinquantaine de centimètres et de poser une barrière permettant uniquement le passage des véhicules de secours.

Monsieur le Maire note qu'une réflexion doit être menée en ce qui concerne la déviation prévue pour des travaux qui auront lieu à WALDIGHOFFEN, de la rue du 19 novembre vers la rue de Willer.

11. ECLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMME DGE 2003

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
07.02.2003	3	Demande de subvention – débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire propose l'inscription de ce point à l'ordre du jour. Il informe le Conseil que le dossier de demande de subvention a été déposé à la Sous-Préfecture d'ALTKIRCH en vue d'une prise en considération au titre de la Dotation Globale d'Équipement – programme 2003. Il concerne les rues de l'Artisanat, des Champs, l'Impasse des Dahlias et la partie haute de la rue des Vergers.

Le montant total des travaux est estimé à 54.445,60 € HT, soit 65.116,22 € TTC.

Sur la base d'un taux de subvention de 20%, le plan de financement peut être établi comme suit :

- Subvention DGE :	10 889,00 €
- Autofinancement :	43 608,92 €
- Avance TVA (autofinancée) :	<u>10 618,30 €</u>
TOTAL TTC :	65 116,22 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le projet de mise en place de l'éclairage public dans les rues de l'Artisanat, des Champs, impasse des Dahlias, rue des Vergers.**
- SOLLICITE une subvention de 20% du montant HT au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2002.**
- DECIDE de l'exécution des travaux dès que le financement en sera assuré.**

12. DIVERS

* **Loyers bâtiments communaux** : M. KUENY note que ce point, retiré de l'ordre du jour de la précédente réunion, n'a pas été abordé lors de la séance de ce jour. Monsieur le Maire lui répond que ce point concernait la société A.S.I. et sera repris ultérieurement, après le changement de raison sociale envisagé par la société.

* **Trottoirs** : Monsieur le Maire s'enquiert auprès de M. CHRETIEN de l'avancement des travaux concernant la remise en état du trottoir devant sa propriété. M. CHRETIEN lui répond que le revêtement a été posé.

* **Site de dépôt des déchets** : M. HEISLER souhaite savoir quand sera aménagé le site. Monsieur le Maire lui répond que la Communauté de Communes Ill et Gersbach est en attente de toutes les réponses de subventions, mais les travaux sont prévus pour être exécutés cette année. Par ailleurs, il informe le Conseil que le coût de gestion des déchets verts a explosé (45.000 €). Beaucoup de déchets sont déposés dans la benne alors qu'ils ne devraient pas y être mis (les fruits par exemple). L'optique serait de clôturer le site.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 h 15.



FETE DES TISSERANDS ...

LES 31 MAI ET 1ER JUIN 2003

Réservez ces dates, un rendez-vous à ne pas manquer.



Le samedi soir :

Repas dans les guinguettes tenues par les associations du village.
* La **fanfare Saint Michel de RIESPACH** interviendra vers 19 h et avant le feu d'artifice.

A 23 h, **GRAND FEU D'ARTIFICE MUSICAL**

Soirée dansante sous le chapiteau, place de la Mairie et une **soirée DJ** pour les jeunes sous l'auvent de la salle polyvalente.

Le dimanche :

Marché dans le centre du village et cette année, le **Village des artisans** à la salle polyvalente.

Exposition de **voitures** anciennes et nouvelles.

Exposition d'**animaux** pour les enfants: lamas, autruches, ...

Défilés de groupes de musique et de groupes folkloriques, plus interventions sous le chapiteau.

Après-midi dansante avec l'**harmonie CONCORDIA** de WALDIG-HOFFEN.

Nombreux **manèges** et **restauration** dans les **guinguettes** tenues par les associations.



Groupe Folklorique Hibiscus



Schotte Clique 1947 Basel



Groupe Folklorique Espagnol Alegria de Andalucia

Nous sollicitons encore l'aide de quelques bénévoles pour nous aider à l'organisation et à la réussite de cette manifestation.

Les personnes qui aimeraient également nous confectionner une pâtisserie seront les bienvenues.

S'adresser en Mairie au 03.89.25.80.26.

Françoise JERMANN

ADSL CE QU'IL FAUT SAVOIR

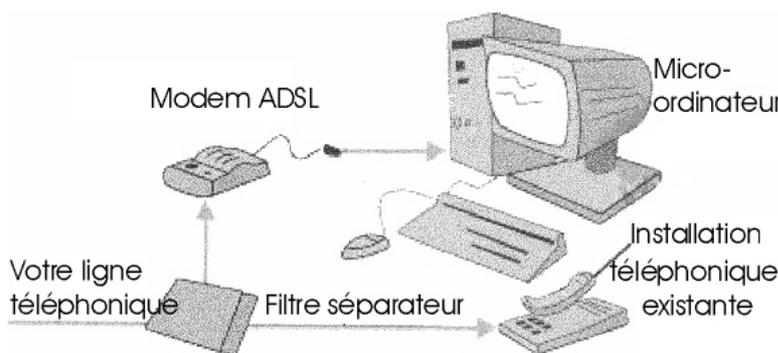


L'Asymétric Digital Subscriber Line est un moyen de connexion rapide à Internet. Il a été introduit en Alsace fin 1999.

Après Altkirch, Waldighoffen y a été relié début février 2003. C'est une bonne nouvelle pour les abonnés à Internet, privés ou professionnels. Ils peuvent donc bénéficier du « haut débit » pour leurs communications.

L'ADSL s'installe sur la ligne téléphonique existante et ne nécessite pas de travaux d'adaptation du réseau. Il suffit de s'équiper d'un modem ADSL.

Cette technologie permet notamment d'utiliser le téléphone et de communiquer simultanément sur Internet avec une seule ligne téléphonique. Pour l'heure, il subsiste une seule contrainte technique : l'abonné ne doit pas être éloigné de plus de 4-5 kms du central téléphonique ; il ne s'agit pas d'une distance à vol d'oiseau, mais de la longueur du câble téléphonique.



Les avantages de l'ADSL :

- ▼ Connexion permanente et illimitée,
- ▼ Utilisation simultanée de la ligne téléphonique pour téléphoner et accéder à Internet,
- ▼ Tarification forfaitaire et maîtrise des coûts,
- ▼ Vitesse d'affichage et de transfert.

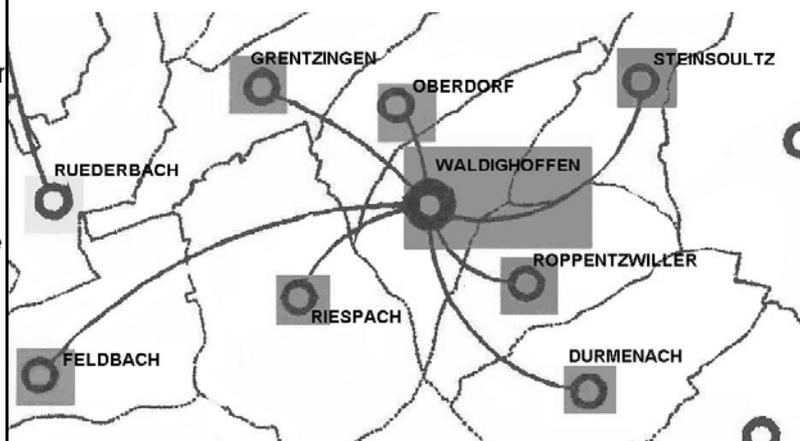
Les usages de l'ADSL :

- ▼ Accéder aux informations quasi instantanément,
- ▼ Télécharger très rapidement tous types de fichiers (textes, photos, musiques, vidéos, jeux, ...) quel que soit leur volume,
- ▼ Profiter d'une grande fluidité pour la consultation de sites multimédia,
- ▼ Envoyer et recevoir des e-mails, des fichiers volumineux en temps réel,
- ▼ Lancer plusieurs applications en simultané (télécharger un fichier tout en écoutant la radio, par exemple!).

L'ADSL permet également pour :

- ↳ **les particuliers** : d'affronter des adversaires en ligne sur son jeu de stratégie favori ou encore d'assister à la retransmission en direct d'un concert ou d'un événement sportif avec une qualité inégalée ;
- ↳ **les professionnels et les entreprises** : d'avoir le bénéfice d'un temps plus court pour le téléchargement de fichiers, le travail collaboratif, le partage de fichiers, 3D, e-learning, la mise à jour des sites Web, la vente en ligne.
- ↳ **les collectivités locales** : de profiter d'usages identiques que pour les professionnels et les entreprises avec des applications plus spécifiques comme les SIT ou SIG (Système d'Information Territoriale ou Géographique).

Les communes de Durmenach, Feldbach, Grentzingen, Oberdorf, Riespach, Roppentzwiller et Steinsoultz, reliées au central téléphonique de Waldighoffen, bénéficient elles aussi, de cette nouvelle technologie.



Jean-Claude SCHIELIN



21 février 2003 : présentation du système aux élus

COMITÉ DU HAUT-RHIN

Du 24 au 30 mars 2003, s'est déroulée la **Semaine Nationale contre le Cancer** organisée par **LA LIGUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE CANCER** et ses **Comités Départementaux**. Un appel à la générosité publique était alors lancé et une équipe de quêtesuses bénévoles a parcouru le village pour récolter vos dons.

Cette quête a permis, cette année, de collecter la somme de **5 174.60 €** pour notre seul village. Une **augmentation de 773.16 €** par rapport à l'année passée. La LIGUE a, quant à elle, progressé au total de 8%.

Un grand merci à tous les donateurs ainsi qu'aux quêtesuses bénévoles, pour les malades et leurs familles, avec un regret cependant, que tous les villages du Haut-Rhin n'organisent pas de collectes eux aussi...

Quelques informations sur La Ligue :

Où va l'argent encaissé par La Ligue ?

L'argent collecté est géré par le comité départemental du Haut-Rhin, un meilleur suivi des dons est alors possible. Pour l'année 2002, **83,1%** des fonds collectés ont servi à la lutte contre le cancer (recherche, aide aux malades, dépistages, information, etc.) et les **16,9%** restant ont permis de payer les frais de fonctionnement. La très grande majorité des dons reste dans le département où ils ont été collectés.

Le dépistage du cancer

Les cancers du sein, de l'utérus, du colon et du rectum peuvent aujourd'hui être dépistés et peuvent donc être traités rapidement pour de meilleures chances de guérison. A contrario, le nombre de cas augmente du fait de l'augmentation de l'espérance de vie. Un nouvel accélérateur de particules, à la pointe de la technologie, a pu être acheté par l'hôpital de Mulhouse dans le nouveau bâtiment.

Mise en place de services d'écoute pour les malades

Grâce à vos dons, les hôpitaux de Mulhouse et Colmar bénéficient dans leurs services, de psychologues spécialisés qui sont disponibles sur demande des patients ou de leurs familles. Des réunions mensuelles de soutien sont également organisées.

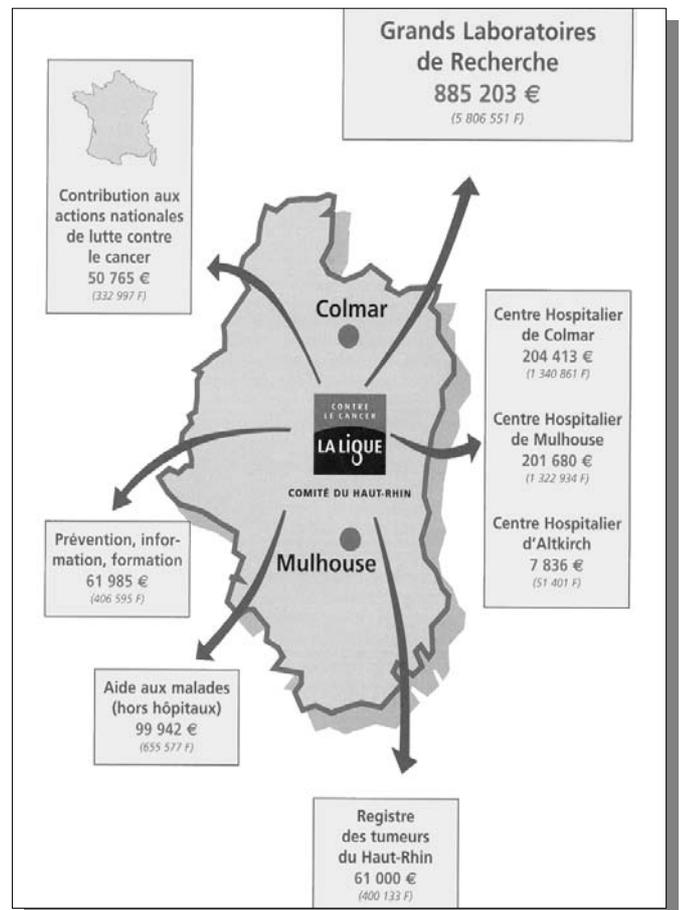
Retour à domicile

Au retour de l'hôpital, le malade peut ressentir un grand vide : plus de personnel soignant ni de suivi psychologique pour l'aider. Vos dons ont permis de mettre en place des auxiliaires spécialisés qui se rendent au domicile des malades, là encore à leur demande ou à celle des familles.

Le tabac

Selon certaines études, la majorité des cancers sont liés au tabagisme, les effets néfastes d'une cigarette fumée au court d'une vie, se font sentir 30 ans après.

Pour les malades et leurs familles, encore une fois merci.



EN BREF ...

FÊTES DE NOËL

Le printemps est maintenant arrivé, mais nous tenons à vous relater par l'image quelques fêtes de Noël qui ont eu lieu après l'impression du « Vivre à WALDIGHOFFEN de décembre ».

☆ Le 15 décembre : Noël des Aviculteurs



☆ Le 17 décembre : Noël des « Gens Heureux »



☆ Le 20 décembre : Noël du personnel communal

Cette soirée conviviale qui se passe à la Mairie honore également des personnes rendant des services bénévoles à la communauté.



PROMOWAL PÔLE CULTUREL

✕ Le 21 janvier 2003, à la salle polyvalente Nathan Katz, avait lieu la projection du film « **Le fabuleux voyage du Père Noël** » une sorte de circuit sur les traces du Père Noël en **Laponie**.



Cette présentation a eu lieu dans le cadre des animations culturelles de l'association Promowal, avec la Communauté de Communes « Ill et Gersbach » et l'Espace Culturel et Sportif du Haut Sundgau.

✕ Le 8 avril, une projection sur le **Kenya** sur les pas de l'humanité « **20 millions d'années d'évolution** » a également eu lieu au même endroit.

✕ « **Club d'échecs** »



Depuis le mois février, les mardi et vendredi soirs de 16 à 17 heures, l'association Promowal propose aux enfants un **club d'échecs animé par Monsieur DUGARDIN**, qui se déroule à l'école primaire de Waldighoffen.

26 enfants sont déjà inscrits à cette activité, séparés en 2 groupes selon leur âge pour un meilleur encadrement.

LES ASSOCIATIONS COMMUNIQUENT :

⊙ Football

Les membres du comité et les joueurs de l'A. S. Waldighoffen remercient la population pour son chaleureux accueil à l'occasion de la vente des cartes de membres. Ils remercient également les commerçants et artisans pour leur soutien permanent.



Le Président G. LUTZ

⊙ Basket

Vous aimez le basket ? Alors venez rejoindre le Basket-Club de Waldighoffen, club convivial qui est affilié à la Fédération Française de Basket-Ball.

Inscriptions auprès de :

- GUSSY Patrick 03 89 07 13 90
- SCHMITT Sandrine 03 89 40 59 43



Le Club cherche à compléter les différentes équipes qui seront engagées en juin prochain. Il cherche des joueurs(euses) de tous âges, débutants et confirmés. Ceux qui le désirent peuvent dès à présent participer aux entraînements qui seront assurés jusqu'à la fin juin.

Les tarifs de la saison 2003/2004 sont ⇨ :

Seniors-Cadets(ettes)	50 €
Minimes filles et garçons	35 €
Benjamins(mines)	35 €
Poussins(innes)	35 €
École de Basket	25 €

Le Comité du C.S.S.P.P.
Waldighoffen

Mini - basket :

Le 1er mars dernier, le Basket-Club a organisé un tournoi de mini-basket à la salle polyvalente.



INSTANTANÉ ...



Halloween a été fêté comme partout par les jeunes qui ne se sont pas privés de sonner aux portes ...

DON DU SANG LE 11 MAI



N'oubliez pas le Don du Sang spécial motards du 11 mai 2003 !

4^{ÈME} MARCHÉ AUX PUCES LE 29 JUIN

Organisé le 29 juin 2003 par le Basket-Club et l'association « Temps Libre », le Marché aux Pucés s'étendra à nouveau autour de la salle polyvalente et rue des Écoles.

Tout en faisant le tour des stands, vous pourrez vous restaurer (repas, buvettes, pâtisseries...)

Renseignements auprès de M. GUSSY Patrick
(Tél 03 89 07 13 90)



FÊTE DE L'ÉCOLE LE 24 MAI

Les enfants de l'École ont le plaisir de vous inviter à la Fête de fin d'année le 24 mai 2003 à la salle polyvalente à partir de 16 heures.

Vous pouvez vous inscrire pour le repas sur place en téléphonant à l'école (03 89 25 83 45).

Toutes les classes participeront à cet événement en présentant des chants et des danses.



LE CŒUR N'A PAS DE RIDES

L'Association des Amis des personnes âgées de LUPPACH, au Centre Médical de Luppach (68640 BOUXWILLER - Tél : 03 89 08 29 29) a été créée en 1993 dans le but :



- ♥ de venir en aide aux personnes âgées hospitalisées à la Maison de Luppach
- ♥ d'améliorer leur quotidien
- ♥ de les assister dans la vie de tous les jours à l'hôpital
- ♥ d'assurer l'animation de l'hôpital au profit de nos personnes âgées.

Si vous désirez l'aider car elle a besoin de toutes les bonnes volontés et de moyens, vous pouvez-y adhérer par un chèque à son ordre.

☑ Membre actif 10€

☑ Membre bienfaiteur à partir de 11€.

Merci d'avance.

20^E FOIRE DU LIVRE À ST LOUIS DU 9 AU 11 MAI



Conférences - Expositions
Prix littéraires - Café Littéraire - Animations
Président : Robert SABATIER
Invité d'honneur : Bernard CLAVEL

Plus de 165 écrivains ont annoncé leur présence. Cette manifestation est une chance pour notre région.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

La Bibliothèque Municipale, qui se trouve dans le bâtiment qui jouxte la salle polyvalente, vous attend à ses heures d'ouverture :

☑ Le lundi de 19 h à 20 h 30

☑ Le mercredi de 14 h à 16 h.



Deux fois par an, la Médiathèque de Prêts de Colmar renouvelle 300 à 400 livres. Le prochain renouvellement aura lieu en mai.

Les bénévoles très motivés sont heureux de rendre service aux petits et aux grands.

ANNIVERSAIRES



AVRIL



02.04 :	Madame LINDECKER – PEREZ Juliette , née en 1929	74 ans
05.04 :	Madame HAMMER – JERMANN Marie-Cléopée , née en 1920	83 ans
07.04 :	Monsieur GISSINGER Eugène , né en 1913	90 ans
08.04 :	Monsieur BAEUMLIN François , né en 1926	77 ans
	Monsieur MINERY René , né en 1930	73 ans
09.04 :	Madame RITTER – ZELLER Mariette , née en 1933	70 ans
10.04 :	Monsieur MONNET Michel , né en 1931	72 ans
	Madame MUNCK – WEIGEL Germaine , née en 1933	70 ans
15.04 :	Monsieur PETER Josef , né en 1930	73 ans
18.04 :	Madame WICKERT-HUND Yvonne , née en 1932	71 ans
19.04 :	Monsieur GAISSER Marcel , né en 1933	70 ans
25.04 :	Madame BITSCHY – WEIGEL Paulette , née en 1927	76 ans
	Madame BURGER-FLICK Monique , née en 1932	71 ans
27.04 :	Madame HENTZ – RAPPENECKER Marthe , née en 1922	81 ans
29.04 :	Madame BRANDWEIGEL – STOLZ Maria , née en 1913	90 ans
	Madame SCHMIDLIN – HEBINGER Marie-Thérèse , née en 1931	72 ans
30.04 :	Monsieur RICHART Henri , né en 1925	78 ans

MAI

03.05 :	Madame NEFF – FREY Yvette , née en 1926	77 ans
06.05 :	Monsieur MULLER Jean , né en 1932	71 ans
07.05 :	Madame GROSHEITSCH Germaine , née en 1928	75 ans
09.05 :	Madame HORNUNG – GISSINGER Maria , née en 1927	76 ans
18.05 :	Madame HOFF – ENDERLIN Marie-Rose , née en 1933	70 ans
19.05 :	Monsieur WALLISER Marcel , né en 1920	83 ans
20.05 :	Monsieur GROSHEITSCH Marcel , né en 1929	74 ans
	Madame HAUGER – MUNCK Héléne , née en 1930	73 ans
21.05 :	Monsieur FREY Joseph , né en 1926	77 ans
22.05 :	Monsieur ALZON Yves , né en 1925	78 ans
	Madame IMMEL – MULLER Ruth , née en 1926	77 ans
	Monsieur GESSER Marcel , né en 1930	73 ans
23.05 :	Monsieur GROELL Eugène , né en 1924	79 ans
	Madame GRENTZINGER – WELMELINGER Irène , née en 1925	78 ans
31.05 :	Madame SENDELIN-SCHRUTT Marie , née en 1932	71 ans

JUIN

01.06 :	Madame BRAND – WINKLER Germaine , née en 1924	79 ans
10.06 :	Monsieur LABORDE Léon , né en 1920	83 ans
	Monsieur RUETSCH Henri , né en 1933	70 ans
16.06 :	Madame ALBERSAMMER – KUENY Anne-Marie , née en 1922	81 ans
	Madame GOETT – BRAND Marie-Madeleine , née en 1931	72 ans
20.06 :	Madame DICK – FEIST Marie-Thérèse , née en 1925	78 ans
	Madame SCHEIDECK – BRUNNER Denise , née en 1929	74 ans
21.06 :	Madame FOURET – PFEFFER Madeleine , née en 1920	83 ans
	Madame SCHMITT-WELMELINGER Suzanne , née en 1932	71 ans
22.06 :	Monsieur SCHIELIN René , né en 1920	83 ans
	Madame BUBENDORF Edith , née en 1932	71 ans
24.06 :	Madame RENTZ-DISSER Jeanne , née en 1932	71 ans
26.06 :	Monsieur GOLDEMANN Paul , né en 1933	70 ans
27.06 :	Monsieur MULLER Robert , né en 1930	73 ans

ETAT CIVIL

NAISSANCES



- Le 11 décembre 2002 : **BISSEL Emilie Marie**
de BISSEL Daniel et CHAIGNOT Virginie
- Le 3 février 2003 : **LOCHER Marie Yvette Jeannine**
de LOCHER Cédric de BETSCH Nathalie
- Le 5 février 2003 : **GAISSER Anouck Ava**
de GAISSER Morand et BELET Pascale
- Le 28 février 2003 : **WILHELM Erwan Thomas**
de WILHELM Jean-Yves et SCHERRER Sandrine
- Le 4 mars 2003 : **MAURY Victor Niklaus Anne-Françoise**
de MAURY Frédéric et ALDRIN Frédérique

Le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux présentent leurs très vives félicitations aux heureux parents et souhaitent longue vie aux nouveaux nés.



MARIAGE

Le 22 mars 2003 : **Monsieur KOPP Jonathan**
et **Mademoiselle PETIN Caroline**
domiciliés à WALDIGHOFFEN

Le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux présentent leurs très sincères félicitations aux nouveaux mariés et tous leurs vœux de bonheur.



ANNIVERSAIRES DE MARIAGE



50 ans de mariage :

SCHMIDLIN Paul et WELKER Paulette
Mariés le 17.04.1953 à WALDIGHOFFEN

MUNCH Marcel et CHARMEY Rose
Mariés le 08.05.1953 à BALE

GROSHEITSCH Pierre et SPRINGINSFELD Marie-Louise
Mariés le 26.06.1953 à MUESPACH LE HAUT

60 ans de mariage :

WERMUTH Paul et DURAIN Maria
Mariés le 28.04.1943 à HIRSINGUE



Le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux présentent leurs très vives félicitations aux heureux couples.

DÉCÈS



- Le 5 janvier 2003 : **Mme MEINRAD Marie Anne, veuve RENTZ**
Née le 16 février 1922 à MULHOUSE
- Le 13 janvier 2003 : **M. SCRIMA Achille**
Né le 9 août 1930 à ARIANO IRPINO, Italie
- Le 22 février 2003 : **Mme GODINAT Mathilde Louise, veuve SCHUR**
Née le 17 octobre 1908 à FELDBACH

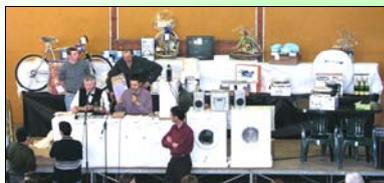
Le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux présentent aux familles en deuil leurs très sincères condoléances.

REPÈRES ...

Événements au fil des jours ...

➔ Le 16 mars 2003 :
Loto Concordia

La Musique Concordia a organisé son 1^{er} Loto qui a eu, comme vous le voyez sur les photos, un franc succès...



➔ Le 17 mars 2003 :
Anniversaire de M. le Curé

En ce 17 mars 2003, M. le Curé François GUY a fêté ses 70 ans. Le Conseil de Fabrique et la Municipalité se sont rendus à cette occasion au Presbytère au cours d'une soirée très



conviviale. Très bon Anniversaire et longue vie à vous, M. le Curé !



➔ Le 28 mars 2003 :
« Üfrechtig »

Pour marquer la fin du gros œuvre des travaux de l'école, les enfants et leurs maîtresses ont renoué avec une tradition très sympathique : Luca a eu l'honneur de monter sur le toit pour fixer le sapin décoré par la classe de CP, en présence des élus, des parents d'élèves et des architectes...



➔ Le 29 mars 2003 :
Assemblée générale du Crédit Mutuel

La soirée a bien entendu débuté par les points statutaires de toute Assemblée Générale. Les sociétaires ont ensuite eu droit à un bon repas et à un spectacle coloré de très bonne qualité, présenté par « Planète »...



L'accueil des nouveaux habitants



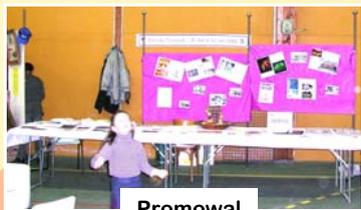
Printemps 2003 : 4 Avril

Une soirée très conviviale, riche de promesses pour une Communauté vivante et enrichie. 194 nouveaux arrivants, de tous âges, ont répondu à l'invitation de la Municipalité en présence de M. le Curé, des Commerçants et Artisans et de nombreux bénévoles associatifs.

Merci aux nombreuses Associations qui ont installé leurs stands pour se faire connaître. Merci en particulier à l'ACAW qui a organisé la Tombola. Merci bien sûr à la Musique Concordia qui a contribué à animer la soirée. Bravo au buffet de M. Weigel, qui a été unanimement apprécié.



Conseil de Fabrique



Promowal



Donneurs de Sang



Cercle Sportif (basket)



Sapeurs Pompiers



Société Avicole



Chorale



Musique Concordia Ecole de Musique



ACAW (Commerçants)



Pêcheurs



Ecole Promowal Pôle Culturel



Amicale Pompiers



Association Sportive (foot)

Tennis Club



Gens Heureux



Bibliothèque



Temps Libre (gymnastique)